

OBJAT / PROPRIETAIRES OCCUPANTS

AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES

	Conditions générales	Plafond des travaux HT	Propriétaire occupant très modeste	Propriétaire occupant modeste
ANAH	Gain énergétique du DPE ≥ 25%	20 000 €	50 %	35 %
ANAH	Prime ASE si gain énergétique ≥ 25%	20 000 €	10 %	10 % (plafond 1600€)
CABB	Si éligibilité ANAH		500 €	500 €
OBJAT	Si éligibilité ANAH		500 €	500 €

ADAPTATION AU VIEILLISSEMENT ET AU HANDICAP

	Conditions générales	Plafond des travaux HT	Propriétaire occupant très modeste	Propriétaire occupant modeste
ANAH	Justificatif ou GIR	20 000 €	45 %	30 %
CABB	Si éligibilité ANAH	20 000 €	20 %	20 %
OBJAT	Si éligibilité ANAH		500 €	500 €

HABITAT TRES DEGRADE

	Conditions générales	Plafond des travaux HT	Propriétaire occupant très modeste	Propriétaire occupant modeste
ANAH	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cotation > 0.55 (selon la grille d'évaluation) ○ Logement occupé 	50 000 €	50 %	50 %
ANAH	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cotation > 0.55 (selon la grille d'évaluation) ○ Logement vacant 	20 000 €	40 %	40 %
CABB	Si éligibilité ANAH	50 000 €	20 %	20 %
OBJAT	Si éligibilité ANAH	45 000 €	5 %	5 %

HABITAT INDIGNE

	Condition générale	Plafond des travaux HT	Propriétaire occupant très modeste	Propriétaire occupant modeste
ANAH	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cotation > 0.4 (selon la grille d'évaluation) ○ Logement occupé 	50 000 €	50 %	50 %
ANAH	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cotation > 0.4 (selon la grille d'évaluation) ○ Logement vacant 	20 000 €	40 %	40 %
CABB	Si éligibilité ANAH	50 000 €	20 %	20 %
OBJAT	Si éligibilité ANAH	45 000 €	5 %	5 %

SECURITE ET SALUBRITE DE L'HABITAT

	Conditions générales	Plafond des travaux HT	Propriétaire occupant très modeste	Propriétaire occupant modeste
ANAH	Cotation insalubrité entre 0.3 et 0.4	20 000 €	35%	25%
CABB	Si éligibilité ANAH	> 20 000 €	20 %	20 %
CABB	Si éligibilité ANAH	< 20 000 €	10 %	10 %

MONTANT DES PRIMES & AIDES COMPLEMENTAIRES INCITATIVES

Elles peuvent être en complément ou non des aides de l'ANAH.

Types de travaux	Plafond travaux HT	Taux ou prime
Prime à l'acquisition à titre de résidence principale de logements vacants (+ de 6 mois) et bâti de plus de 15 ans		3 000 €
Ravalement des façades	20 000 €	30% du montant HT des travaux
Restauration vitrines commerciales	15 000 €	30% du montant HT des travaux
Prime pour changement d'usage d'un local commercial en RDC vacant depuis + de 1 an dans une rue non commerçante		1 500 €
Prime pour regroupement de logements vacants		2 500 €